HIS4345-40

Histoire du fascisme et du nazisme

hiver 2022 – 3 crédits

jeudi, de 9h30 à 12h30, du 13 janvier au 20 avril

Professeur Anthony Steinhoff
Courriel :Steinhoff.anthony@uqam.ca
Tél. : 514.987.3000 poste 8310
Bureau : A-6215
Disponibilité : mercredi et jeudi de 14h à 16h30 et sur rendez-vous

Descripteur officiel

Le phénomène du fascisme a fortement marqué l'histoire de l'entre-deux-guerres en Europe. Son impact, en particulier celui de l'holocauste, a largement débordé les frontières géographiques et chronologiques de l'Italie et de l'Allemagne. L'objectif de ce cours est de tenter d'identifier les causes profondes du phénomène fasciste en Europe tout en étudiant l'ensemble des événements qui ont mené à son avènement. On analysera les étapes de son installation au pouvoir et les réalisations spécifiques du IIIe Reich et de l'État fasciste italien. On cherchera également à comprendre les particularités de ce phénomène dans une perspective comparative (en prenant les cas de la France de Vichy, de l'Espagne franquiste et du Portugal de Salazar). On tentera enfin un essai d'interprétation à la lumière de l'historiographie récente (rôle des femmes et des jeunes dans la nazification, l'antisémitisme comme moteur essentiel du ralliement aux nazis, etc.).

Présentation du cours

Ce cours est un cours de deuxième niveau. Il ne requiert pas de préalable ; toutefois, le fait d'avoir suivi le cours d'introduction à l'histoire de l'Europe contemporaine (HIS2315) constitue un acquis important.

Quoique le fascisme soit un phénomène véritablement européen pendant la première moitié du vingtième siècle, il ne s'affirme comme idéologie étatique qu'en deux pays : tout d'abord en Italie, ensuite en Allemagne. Ce fait a des conséquences importantes pour toute étude scientifique du phénomène : la discussion sur la « réalité » fasciste et sur la pratique du fascisme se focalise nécessairement sur l'analyse des cas italien et allemand. En examinant le fascisme, nous privilégierons donc une approche à la fois thématique et chronologique. Après une étude des origines du fascisme et des tentatives de l'établir dans plusieurs contextes géographiques, politiques et sociaux européens, nos analyses porteront principalement sur les deux cas italiens et allemands. Là aussi, nous garderons à l'esprit une perspective comparative, une approche qui servira à réaffirmer un argument de base : notamment, le « Fascisme » italien et le « nazisme » allemand ne sont, en fin de compte, que de deux exemples du « fascisme » européen.

Lectures obligatoires

Paxton, Le fascisme en action (Paris, Seuil, 2007) ; d'autres lectures obligatoires seront communiquées par l'espace-cours Moodle : https://moodle.uqam.ca

Évaluations et échéances

Tout au long de la session

Présence et participation aux discussions en classe : 15 %

24 février

Examen intra : 30%

31 mars

Travail d'analyse : 25%

21 avril

Examen final : 30%

Objectifs

Au terme de ce cours, l'étudiant.e sera en mesure de :

- Distinguer le fascisme (y compris le nazisme) d'autres mouvements politiques et sociaux européens pendant la première moitié du XX^{e} siècle ;
- Exposer les conditions historiques spécifiques qui ont contribué à l'apparition des mouvements fascistes à la suite de la Première Guerre mondiale ;
- Différencier entre le « fascisme-mouvement » et le « fascisme-régime » ;
- Examiner le rôle que l'idéologie raciale joua dans les régimes fascistes d'Italie et d'Allemagne et ses conséquences pour leurs politiques intérieures et étrangères (notamment la Shoah) ;
- Discuter l'influence des régimes fascistes sur la vie culturelle, sociale et économique en Italie et en Allemagne, mais aussi en Europe plus généralement ;
- Expliquer les conséquences des politiques étrangères des États fascistes dans un contexte tant européen que mondial ;
- Évaluer les points centraux des grands débats et des controverses historiographiques sur le fascisme et sur le nazisme ;
- Communiquer les résultats d'une analyse historique portant sur le fascisme à l'écrit en respectant les normes de la discipline.

Compétences professionnelles développées (pour les étudiant.es en enseignement)

- Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée.
- Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation.
- Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	*Niveau de développement attendu*	*Élément.s d'évaluation rattaché.s à la compétence*
- Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves.	Maîtrise	Examens, participation, travail de session
Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.	(Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.)	
- Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ;	Maîtrise	Participation, examens, travail de session

- Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement.	Maîtrise	Participation, examens, travail de session
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
- Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ; - Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ; - Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement.	Maîtrise	Travail de session

Formule pédagogique

Le cours s'effectuera sous forme magistrale. Les séances du cours seront tenues en mode présentiel ; toutefois, en fonction des conditions sanitaires actuelles, il se peut que des séances soient tenues en ligne, notamment en forme de réunions Zoom. Cela étant dit, les conférences magistrales du professeur seront offertes d'habitude en forme de présentations PowerPoint narrées que les étudiant.e.s auront à visionner et à écouter avant les séances du cours. Les séances « en classe » seront donc consacrées aux discussions (en petit groupe ou en plénière) et aux périodes de questions. Ainsi, les séances du cours seront raccourcies, ayant normalement une durée maximale de 75 minutes.

Descriptifs des activités et des évaluations

Présence et participation

Étant donné l'approche pédagogique proposée, la présence régulière et la participation active aux séances du cours sont essentielles. Les présences seront prises au début de chaque séance. Chaque étudiant.e pourra manquer jusqu'aux deux séances sans pénalité ; ainsi, le professeur ne distinguera pas entre les absences motivées et celles non-motivées. Tout au long de la session, il est également attendu que les étudiant.e.s prennent activement et judicieusement part aux discussions, surtout celles en petit groupe. La note de participation sera déterminée principalement par un exercice d'auto-évaluation effectué à la fin de la session.

Travail d'analyse

Ce travail d'environ 10 à 12 pages dactylographiées vous demandera d'analyser une source portant sur le fascisme en Europe entre 1900 et 1945. Il sera à remettre pour le 31 mars. À la base de cette analyse et, au besoin, de petites recherches complémentaires, vous rédigerez une sorte d'exposé écrit où vous présenterez et expliquerez les conclusions principales qui découlent de votre analyse. Les consignes spécifiques et les critères d'évaluation pour ce travail vous seront communiqués par Moodle pour le 10 février. De façon générale, la note pour ce travail se reflétera : 1) la qualité et la profondeur de l'analyse ; 2) l'originalité et le bien-fondé des conclusions ; 3) la qualité de la composition et du français et 4) le respect des consignes données pour le travail.

L'examen intra

Cet examen vous donnera l'occasion de montrer vos connaissances de l'histoire du fascisme (et du nazisme) en Europe comme abordé dans les cours magistraux, les lectures obligatoires et les discussions ayant lieu jusqu'au 24 février. L'examen vise à évaluer vos connaissances des faits historiques clés ainsi que votre compréhension des questions d'interprétation concernant le fascisme européen (y compris sa définition, son étendue géographique, ses défis, etc.). En outre, il mesurera votre capacité d'utiliser correctement les termes et les concepts que les historien-ne-s utilisent habituellement pour analyser cette histoire.

Plus spécifiquement, il s'agit d'un examen sans documentation avec trois composantes : 1) des questions d'identification où vous devrez identifier précisément l'objet (personnages, événements, concepts, etc.) et fournir une explication de sa signification historique ; 2) des identifications géographiques où vous devrez identifier des caractéristiques géographiques importantes sur une carte muette de l'Europe ; 3) des questions à développement où vous répondrez à des questions plus étendues d'une manière détaillée et précise. L'examen se déroulera sur les 3 heures habituelles du cours. La première partie vaudra ± 25 %, la deuxième partie ± 15 % et la dernière partie ± 60 % de la note pour l'examen. Des informations plus précises sur l'examen seront affichées à Moodle au début février.

L'examen final

Cet examen aura les mêmes buts que l'examen intra, mais il ne comprendra que deux sections : des questions d'identification et des questions à développement. Il se concentrera sur la matière abordée en classe depuis à l'examen intra. Pourtant, il y aura une question à développement qui obligera des réflexions globales sur l'histoire du fascisme et du nazisme en Europe (jusqu'en 1945). L'examen final se déroulera également sur les 3 heures du cours. La première partie vaudra ± 35 %, la deuxième partie ± 65 % de la note pour l'examen. Des informations plus précises sur l'examen seront affichées à Moodle vers le début avril.

Politiques d'évaluation

La politique générale gouvernant les cours du premier cycle dans le département d'histoire est présentée dans le « Guide pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire ». Pour le consulter ou le télécharger, veuillez visiter le site web du département (histoire.uqam.ca, sous l'onglet « outils et ressources »). Nous souhaitons cependant souligner les points suivants :

- D'après la politique départementale, pour réussir le cours, l'étudiant.e doit, obligatoirement, réaliser toutes les activités (les évaluations) prévues.
- La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation. Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.
- Durant la session, les travaux corrigés seront remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent entre transmis par la poste si l'étudiant.e joint une enveloppe affranchie à son travail.
- Sans entente préalable, une pénalité de 5 % par jour ouvrable sera imposée à chaque travail remis en retard.
- Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat.

Barème de notation

Les notes finales dans ce cours seront rapportées selon le barème de notation en vigueur dans le département d'histoire, à savoir :

Excellent	Très bien	Bien	Passable	Échec
A+ : 88 % +	B+ : 78-81%	C+ 68-71%	D+ : 58-61%	E : 54 % et moins
A : 85-87%	B : 75-77%	C : 65-67%	D : 55-57%	
A- : 82-84%	B- : 72-74%	C- : 62-64%		

Calendrier des lectures et des activités

Nous utiliserons l'excellent ouvrage de Robert Paxton, *Le fascisme en action*, Paris, Seuil, 2007, comme manuel de cours (ci-après « Paxton »). Il est disponible à la vente chez la Coop-UQAM. D'autres lectures obligatoires vous seront communiquées par Moodle ; elles sont indiquées ci-dessous par le signe **.

13 janvier (semaine 1) : Présentation du cours

Le fascisme et le nazisme comme objets de l'étude historique.

20 janvier (semaine 2) : Le fascisme : définitions et origines

Paxton, 9-18, 47-98 ; **Aux origines du fascisme.

27 janvier (semaine 3) : Le « fascisme-mouvement » en Italie

Paxton, 99-114 ; 151-156 ; 169-180 ; 184-188 ; ** Conquête du pouvoir, Italie.

3 février (semaine 4) : Le « fascisme-mouvement » en Allemagne

Paxton, 114-120, 169-175, 180-184 ; ** Conquête du pouvoir, Allemagne.

10 février (semaine 5) : Les autres « fascisme-mouvements » en Europe (1920-1939)

Paxton, 120-150, 165-169, 188-200 ; **Les fascismes en Europe.

17 février (semaine 6) : L'émergence des « régimes » fascistes en Italie et en Allemagne

Paxton, 201-252 ; **Gouverner à la fasciste.

24 février (semaine 7) : **EXAMEN INTRA**

3 mars (semaine 8) : Semaine de lecture (*aucun cours*)

10 mars (semaine 9) : L'État fasciste, un État totalitaire

**Vers un État fasciste « total » (documents I, II, III et IV).

17 mars (semaine 10) : Société et économie dans les États fascistes

**Vie sociale et fascisme (documents I et II).

24 mars (semaine 11) : Les États fascistes et les juifs (I)

**Les fascismes et les juifs, I (documents I et II).

31 mars (semaine 12): La politique étrangère des États fascistes

** La politique étrangère des régimes fascistes (documents I et II).

Remise du travail d'analyse (31 mars).

7 avril (semaine 13): L'Europe sous le joug fasciste : guerre et occupation

Paxton, 280-291 ; ** L'Europe au temps de guerre fasciste (documents I, II et III).

* Du temps à la fin de ce cours sera réservé pour l'évaluation de l'enseignement.

14 avril (semaine 14) : Les fascismes et les juifs (II) ; réflexions finales

Paxton, 268-280, 349-376 ; ** Les fascismes et les juifs, II (documents I et II).

21 avril (semaine 15) : **EXAMEN FINAL**

Bibliographie

Une excellente bibliographie portant sur le fascisme et sur le nazisme en Europe au XX^{e} siècle se trouve à la fin du manuel du cours. Par conséquent, vous ne trouverez énuméré ci-dessous que quelques ouvrages supplémentaires :

AYCARD, Mathilde et Pierre VALAUD. *Allemagne III^{e} Reich. Histoire/Encyclopédie*. Perrin, Paris, 2008.

AZÉMA Jean-Pierre et François BÉDARIDA (sous la direction de). *1938-1948. Les années de tourmente. De Munich à Prague. Dictionnaire critique*. Paris, Flammarion, 1995.

BERSTEIN Serge, et MILZA Pierre. *Dictionnaire historique des fascismes et du nazisme*, Bruxelles, Complexe, 1992.

BOSWORTH, R. J. B. (dir). *The Oxford Handbook of Fascism*. Oxford, Oxford University Press, 2009.

BURON, Thierry et Pascal GAUCHON. *Les fascismes.* Paris, Presses Universitaires de France, 1979.

CHAPOUTOT, Johann. *Fascisme, nazisme et régimes autoritaires en Europe (1918-1945)*. Paris, PUF, 2013.

DORMAGEN, Jean-Yves. *Logiques du fascisme : L'État totalitaire en Italie.* Paris, Fayard, 2008.

FORLIN, Olivier. *Le fascisme : historiographie et enjeux mémoriels*. Paris, La découverte, 2013.

FREI, Norbert. *L'État hitlérien et la société allemande, 1933-1945*. Paris, Seuil, 1994.

HOFER, Walther. *Le national-socialisme par les textes.* Paris, Plon, 1963.

LUPO, Salvatore. *Le fascisme italien : la politique dans un régime totalitaire.* Paris, Flammarion, 2003.

MATARD-BONUCCI, Marie-Anne. *L'Italie fasciste et la persécution des juifs.* Paris, Quadrige, 2012.

MOMMSEN, Hans. *Le national-socialisme et la société allemande. Dix essais d'histoire sociale et politique.* Paris, Maison des sciences de l'homme, 1997. DD 256.5 .M5614

MUSIEDLAK, Didier. « Fascisme, religion politique et religion de la politique, Généalogie d'un concept et de ses limites. » *Vingtième Siècle. Revue d'histoire, no. 108,* 2014, 71-84.

NOAKES, Jeremy et Geoffrey PRIDHAM. *Nazism 1919-1945: A Documentary Reader.* Exeter, University of Exeter, 1997-1998, 4 vols.

OVERY, Richard James. *Atlas historique du III^{e} Reich, 1933-1945 : la société allemande et l'Europe face au système nazi* (traduction de l'anglais). Paris, Autrement, 1999.

POLLARD, John. *The Fascist Experience in Italy.* London/New York, Routledge, 1998.

SANDU, Traian. *Un fascisme roumain : histoire de la Garde de fer*. Paris, Perrin, 2014.

SCHNAPP, Jeffrey T. *A Primer of Italian Fascism.* Lincoln and London, University of Nebraska Press, 2000.

STACKELBERG, Roderick, and Sally A. WINKLE. *The Nazi Germany Sourcebook. An Anthology of Texts.* London/New York, Routledge, 2002.

STERNHELL, Zeev (dir). *L'éternel retour : Contre la démocratie, l'idéologie de la décadence*. Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1994.

Politiques et informations départementales et universitaires

Plagiat (Règlement 18 sur les infractions de nature académique)

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par un.e étudiant.e, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le Règlement 18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

> Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Pour accéder au site, veuillez utiliser le lien suivant : www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/eviter-plagiat

Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel. La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au harcelement.uqam.ca

Pour plus d'information : *https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf*

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter :

- le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH) ; téléphone : 514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) ; 514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca
- Service de la prévention et de la sécurité : 514 987-3131

Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (extraits)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement :
Situation problématique qui met en jeu la dignité ou intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour obtenir du soutien :

- Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH), 514 987-3000, poste 0886 ;
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514 987-3185, vie-etudiante.uqam.ca
- Service de la prévention et de la sécurité : 514 987-3131

Politique nº 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap

Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/